

**Réunion du Conseil d'administration
du mercredi 25 février 2026 à 15h00**

Délibération n°2026-08

**Objet : Exercice 2026 – Budget Principal – Budget Primitif et affectation des
résultats 2025**

Ont participé aux décisions

Collèges des communes affiliées

- administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, M. LEFEBVRE, Mme CAMAIN, M. FONTES, M. SALAT, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, Mme GOUSMAR, Mme DUPRAT, M. CHARLAS, Mme ARTIGUES.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. LADEVEZE représenté par M. GILLON.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. GUERRA représenté par M. LEFEBVRE ; M. CAMPAGNE représenté par M. SIOUTAC ; M. CADAS représenté par Mme GEIL-GOMEZ ; Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

Collège des établissements publics affiliés

- administrateurs titulaires présents : M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique

Représentants des communes adhérentes

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par Mme MEIFFREN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants des établissements publics adhérents

- administrateurs titulaires présents : Mme DOSTE.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEGUET représenté par Mme GAVEN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne

- administrateurs titulaires présents : Mme LUMEAU-PRECEPTIS, Mme VOLTO.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération

La Présidente présente aux membres de l'assemblée les dispositions du projet du budget primitif relatif au budget principal de l'établissement pour l'année 2026.

	Fonctionnement	Investissement
Budget Primitif 2026	17 210 183 €	1 200 970 €

La Présidente propose, à la suite de l'approbation du compte financier unique en date du 4 février 2026, et en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au CDG31 depuis le 1er janvier 2023, et avec le règlement budgétaire et financier adopté par l'assemblée délibérante le 18 décembre 2022 de :

- Procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement pour un montant de **139 684,63€** sur le compte 1068 pour couvrir le déficit en investissement et les restes à réaliser (RAR) ;
- Reporter l'excédent global de fonctionnement 2025 pour **4 932 789,34 €** en recettes de fonctionnement après déduction faite de l'affectation de résultat à la section d'investissement précédente ;
- Reporter le déficit global d'investissement 2025 pour **59 098,63 €** en dépenses d'investissement ;
- L'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans les limites du seuil maximum prévus par la réglementation de 7,5% des dépenses réelles des sections.

Après discussion, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de :

- Procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en recettes d'investissement pour un montant de **139 684,63€** sur le compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement 2024 ainsi que les restes à réaliser (RAR) ;
- Reporter l'excédent global de fonctionnement 2025 pour **4 932 789,34 €** en recettes de fonctionnement après déduction faite de l'affectation de résultat à la section d'investissement précédente ;
- Reporter le déficit global d'investissement 2025 pour **59 098,63 €** en dépenses d'investissement ;
- Approuver et voter à l'unanimité les dispositions budgétaires du budget primitif relatif au budget principal de l'établissement comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Primitif 2026	17 210 183 €	1 200 970 €

- Autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans les limites du seuil maximum prévus par la réglementation de 7,5% des dépenses réelles des sections.
- Donner mandat à la Présidente pour toute opération en rapport avec l'exécution des points précédents.

Fait à Labège,
 le 25/02/2026



La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ

Signé électroniquement par Sabine
 GEIL-GOMEZ
 Date de signature : 04/03/2026
 Qualité : Présidente du CDG31